



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 008-19 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de projet et de l'avenant n° 3 à la convention de projet urbain partenarial pour l'aménagement de l'opération Haulotte-Brossette sur la commune de Bassens

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Pascal Ginollin
Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet - Yvette Fetaz
Catherine Chappuis
Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Julien Donzel - Daniel Grosjean
Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -
Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -
Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand -
Dominique Mornand - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -
Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leyse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Pierre Duperier
Jean-Pierre Fressoz
Damien Regairaz
Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen
Christophe Richel

Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochaix
Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille -
de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet -
de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Dominique Pommat à Bernard Januel -
de Walter Sartori à Driss Bourida

- conseillers excusés : 8

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Maryse Fabre - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Marie Perrier -
Benoît Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération n° 008-19 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de projet et de l'avenant n° 3 à la convention de projet urbain partenarial pour l'aménagement de l'opération Haulotte-Brossette sur la commune de Bassens**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

Le projet d'aménagement du secteur Haulotte-Brossette (opération « Bassens Côté Sud »), qui consiste en la mutation d'une ancienne zone d'activités en un quartier mixte à dominante d'habitat comprenant également des activités tertiaires et commerciales, fait partie des opérations structurantes du PLH 2014-2019.

L'aménageur (coréalisation Palmyr'immo et Procedim) a été amené à participer financièrement aux travaux et études par la mise en œuvre d'un projet urbain partenarial (PUP). Cette procédure ne pouvant être mise en œuvre que par les collectivités ayant la compétence en matière de PLU, il a été convenu d'un partenariat avec la commune de Bassens par la convention de projet approuvée par délibération n° 023-12 C du 9 février 2012. Cette convention définit notamment les conditions financières de reversement des participations de l'aménageur à la Communauté d'agglomération.

Des ajustements ayant été apportés au programme des équipements publics, il est proposé de conclure un avenant à la convention de projet et un avenant à la convention de projet urbain partenarial qui portent sur la mise à jour du coût du programme d'équipements publics :

Haulotte Brossette		maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel des travaux yc moe en € HT
Voirie intérêt communautaire			
	Acquisition foncière (5637,5 m2)	commune	288 985
	Création VIC - Tronçon nord	GC	316 440
	Création VIC - Tronçon sud (non nécessaire sauf collecteur EP)	GC	120 960
	Aménagements pour les cycles - Connection voie verte	GC	23 760
Equipement public	Accueil petite enfance	Commune	670 000
TOTAL			1 420 145
Cours d'eau	Dérivation du nant Petchi	GC	<i>chiffrage en cours</i>
Aménagement eaux usées	Raccordement à l'égout - participation PRE hors PUP	GC	<i>selon tarif en vigueur</i>

Le montant de la participation de l'aménageur sur le programme des équipements publics au titre de la convention de projet urbain partenarial est porté à 705 075 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 183-10 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 sur l'accompagnement des opérations d'aménagement menées par les communes dans le cadre du Programme local de l'habitat,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Xavier Dullin ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 3 à la convention de projet du pour l'opération d'aménagement du secteur Haulotte-Brossette à Bassens,

Article 2 : **approuve** l'avenant n° 3 à la convention de projet urbain partenarial du pour l'opération d'aménagement du secteur Haulotte-Brossette à Bassens,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet d'avenant n° 3 à la convention de projet,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet d'avenant n° 3 à la convention de projet urbain partenarial,

Article 5 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir,

Article 6 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention de projet urbain partenarial ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 008-19 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de projet et de l'avenant n° 3 à la convention de projet urbain partenarial pour l'aménagement de l'opération Haulotte-Brossette sur la commune de Bassens
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 2 - Avenant
Date de l'acte :	21 février 2019
Annexe :	Convention projet;Convention PUP;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21777H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21777H1

Date de transmission en Préfecture :	01 mars 2019
Date de réception en Préfecture :	01 mars 2019